

*Ajournement*

vérifier si les traitements sont comparables à ceux du secteur privé et évaluer l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

S'il s'agit d'un niveau plus élevé, plus particulièrement des sous-ministres et des hauts fonctionnaires, le gouvernement a nommé pour le conseiller un groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction. Ce groupe a jusqu'ici présenté trois rapports dont le dernier a été publié le 5 octobre 1973. Dans ce rapport, le groupe soulignait la nécessité d'établir un certain rapport de proportion avec le secteur privé et les pressions exercées par les ententes salariales des conventions collectives sur les traitements des cadres supérieurs. Nous pouvons nier toute allégation voulant que nous nous efforcions de contrôler

l'inflation en offrant des augmentations minimales à la fonction publique et affirmer, par ailleurs, que les taux de rémunération dans la fonction publique se comparent à ceux du secteur privé.

Il m'est très difficile de comprendre comment un député conservateur peut affirmer que, si son parti était au pouvoir, il n'essaierait pas de retenir les services d'administrateurs de la grande entreprise ni de s'assurer que les fonctionnaires aux échelons supérieurs reçoivent des traitements proportionnels à ceux de l'entreprise. On ne peut tout avoir sans rien payer, monsieur l'Orateur. Il me semble que les conservateurs se contenteraient de fonctionnaires moins bons que ceux de maintenant ou alors demanderaient la charité au monde des affaires.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)